



Transport
Canada

Transports
Canada

Tour "C", Place de Ville
275, rue Sparks
Ottawa, Ontario, K1A 0N5

25 mars 2021

MODIFICATION No. 2

**Sujet: Demande de proposition T8080-200605
Élaboration et exécution des exercices du Système de gestion des incidents**

Aucune considération ne sera accordée à tout ajout et/ou changement dû au fait que le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu de cette modification.

Nous avons reçu des questions d'un soumissionnaire potentiel en rapport avec la rubrique "Demande de propositions".

L'objectif de cette modification numéro -2-, à la rubrique "Demande de propositions", vise à dresser un sommaire des questions et réponses dans le but d'en informer tous les soumissionnaires potentiels et de fournir des copies révisées de l'ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX et de l'ANNEXE « C » - CRITÈRES D'ÉVALUATION, ci-jointes.

Question no. 2: La section 11 de l'énoncé des travaux, à la page 21 de 35, indique qu'au moins deux des ressources proposées doivent être capables de faciliter les exercices en français. La demande de proposition ne comporte pas de grille pour les qualifications des ressources proposées. Veuillez fournir une grille de ressources ou des précisions concernant les exigences relatives à la taille de l'équipe et les détails requis pour les ressources proposées. Grille de ressources ci-dessous.

Réponse no. 2 : Veuillez consulter la section 11 de l'ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX (Révisée le 24 mars 2021), ci-jointe.

Questions no. 3 (a et b): Transports Canada exige actuellement deux instructeurs pour toute formation virtuelle sur les SCI, et un exercice sur table avec de nombreux participants aurait habituellement deux instructeurs dans l'industrie de la gestion des exercices. L'énoncé de travail ne contient aucune directive à cet égard (c'est pourquoi aucune référence n'est fournie).

Question no. 3a : Combien de participants sont attendus pour chaque exercice sur table?

Réponse no.3a : Environ 30.

Question no. 3b : Combien d'instructeurs par exercice sur table sont nécessaires?

Réponse no. 3b : L'entrepreneur doit fournir un nombre suffisant (au moins deux) de ressources/instructeurs pour chaque exercice en personne ou virtuel, en anglais et en français, afin d'atteindre les objectifs de l'exercice tels qu'ils sont décrits dans l'ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX (Révisée le 24 mars 2021), ci-jointe.

Question no. 4: En ce qui concerne les critères techniques cotés par points à la page 32 de 35; C2 et C3 exigent la démonstration de la capacité de l'entreprise en anglais et en français. Veuillez confirmer que chaque exigence C2 et C3 peut avoir jusqu'à 5 exemples en anglais et 5 exemples en français avec des points correspondants (c'est à dire ½ point chacun ou une augmentation à 10 points).

Réponse no. 4 : Chacune des exigences C2 et C3 peut être satisfaite avec un maximum de 5 exemples composés d'une combinaison d'anglais et de français. Un point est attribué pour chaque exemple, en anglais ou en français.

ET

(1) Référence : ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

SUPPRIMER l'ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX courante; et

INSÉRER l'ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX (Révisée le 24 mars 2021), ci-jointe

(2) Référence : ANNEXE « C » - CRITÈRES D'ÉVALUATION

SUPPRIMER l'ANNEXE « C » - CRITÈRES D'ÉVALUATION courante; et

INSÉRER l'ANNEXE « C » - CRITÈRES D'ÉVALUATION (Révisée le 24 mars 2021), ci-jointe.

ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX (Révisée le 24 mars 2021)

Système de gestion des incidents de Transports Canada Élaboration et exécution d'exercices de simulation

1. Contexte

Transports Canada (TC) est en train de moderniser et de normaliser sa capacité de gestion des incidents à l'échelle du Ministère. L'une des façons d'y parvenir est de mettre en œuvre une méthodologie normalisée conçue pour permettre une réponse efficace et interopérable à toute situation d'urgence potentielle touchant le système de transport canadien.

Le Bureau de gestion des incidents (BGI) a reçu le mandat de diriger cette modernisation en établissant des partenariats solides, en assurant une bonne connaissance de la situation et en utilisant une approche systémique pour élaborer des politiques, des processus et des outils de gestion des urgences qui harmonisent et appuient les activités d'intervention ministérielles et communautaires. De plus, le BGI (en collaboration avec la Direction de la formation technique intégrée multimodale de Transports Canada) s'efforce de faire en sorte que les employés de TC reçoivent la formation **et des exercices** individuelles et collectives sur le Système de gestion des incidents (SGI) requise pour leurs postes d'intervention en cas d'incident, et d'être en mesure de fournir une capacité d'appoint en personnel à nos partenaires en gestion des urgences. En outre, les effets de l'urgence sanitaire actuelle peuvent avoir des répercussions sur l'exécution des exercices en personne pendant une période indéterminée.

2. Objectif

L'objectif est d'engager un entrepreneur **pour développer et livrer les exercices** sur le SGI, en personne ou virtuellement, au moyen de 12 à 24 exercices axés sur la discussion pour l'année financière (AF) 2021-2022 (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022) et de 6 à 7 exercices axés sur la discussion pour l'année financière 2022-2023 (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023). Ces exercices seront menés avec des employés de TC pendant la période initiale du contrat, qui débutera à la date d'attribution du contrat et se terminera le 31 mars 2023.

TC se réserve le droit d'utiliser jusqu'à deux (2) périodes d'option supplémentaires d'une année chacune, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Pendant chacune de ces périodes d'option, de 6 à 7 exercices axés sur la discussion sont prévus.

3. Services/actions nécessaires

L'entrepreneur doit avoir la capacité et l'expertise nécessaires pour diriger l'élaboration et l'exécution, en personne ou virtuellement, des exercices axés sur la discussion qui se concentrent sur le Centre national de coordination des urgences (CNCU) et les centres régionaux de coordination des urgences (CRCU) de TC. Les principaux objectifs des séries d'exercices décrits dans le présent énoncé des travaux sont les suivants:

- tester et évaluer la structure, les plans, les politiques et les procédures du Système de gestion des incidents (SGI) de TC;

- tester et évaluer l'interaction du Centre national de coordination des urgences (CNCU) et des centres régionaux de coordination des urgences (CRCU) de TC avec le Groupe national de gestion des incidents (GNGI) de TC à Ottawa, les groupes régionaux de gestion des incidents (GRGI) et les CRCU partout au Canada, comme indiqué ci-dessous :
 - entre le GNGI et le CNCU,
 - entre le CNCU et les CRCU,
 - entre les CRCU et les GRGI,
 - entre le PCI (poste de commandement du lieu d'incident) et les CRCU;
- l'objectif secondaire est de préparer TC à participer à un exercice de synthèse conçu pour pratiquer une intervention intégrée relativement à un événement d'urgence d'envergure nationale avec des partenaires et des intervenants aux niveaux provincial et national.

L'entrepreneur doit avoir la capacité de concevoir et d'exécuter des exercices en personne ou virtuellement dans tout le pays. **L'entrepreneur doit fournir un minimum de deux ressources/animateurs pour chaque prestation en personne ou virtuelle. Chaque ressource/animateur qui présente les exercices doit satisfaire aux exigences linguistiques en anglais, en français ou dans les deux langues, décrites au paragraphe onze (11) de l'EDT. Les lieux et les dates de la prestation des exercices seront déterminés par TC, en fonction des besoins prévus.**

Si les restrictions en vigueur l'exigent, les exercices devront être exécutés dans un environnement virtuel où tous les participants ne se trouvent pas dans le même lieu géographique.

Type d'exercice	Méthode d'exécution et durée	Exécutions minimales	Exécutions maximales
Exercices axés sur la discussion (AF 2021-2022)			
Atelier (région unique, mode unique)	En personne ou virtuellement – un jour	12	24
Exercices axés sur la discussion (AF 2022-2023)			
Sur table (région unique, multimodal)	En personne ou virtuellement – deux jours	6	7
Exercices axés sur la discussion (période d'option 1, AF 2023-2024)			
Sur table (région unique, multimodal)	En personne ou virtuellement – deux jours	6	7
Exercices axés sur la discussion (période d'option 2, AF 2024-2025)			
Sur table (région unique, multimodal)	En personne ou virtuellement – deux jours	6	7

L'entrepreneur doit fournir des services liés aux exercices sur le SGI au gestionnaire de la formation, de l'exercice et de l'encadrement du Bureau de la gestion des incidents ou à ses représentants pour la durée du contrat. Relevant du gestionnaire de la formation, de l'exercice et de l'encadrement du Bureau de gestion des incidents de TC, les membres du personnel de l'entrepreneur doivent :

-
- lire la documentation sommaire sur la gestion des incidents de TC avant l'exécution des exercices afin de fournir aux animateurs et au personnel de direction des exercices des renseignements sur le programme du SGI de TC, de sorte qu'ils soient mieux en mesure de répondre aux questions posées par les membres du personnel de TC pendant les exercices en ce qui concerne l'application de la doctrine du SGI. Cette documentation doit être fournie à l'entrepreneur par le chargé de projet de TC;
 - travailler en étroite collaboration avec les experts en la matière de TC, car les exercices contribueront aux besoins d'apprentissage et aux expériences en matière de gestion des urgences des membres du personnel de TC;
 - participer à une réunion de lancement, en personne ou par vidéoconférence, avec le chargé de projet ou son représentant dans la semaine suivant l'attribution du contrat, comme demandé par le chargé de projet;
 - se coordonner avec le gestionnaire de la formation, de l'exercice et de l'encadrement du Bureau de gestion des incidents de TC ou ses représentants pour programmer des exercices et préparer un plan de travail comprenant le calendrier pour la première et la deuxième année du contrat et l'identité des animateurs, dans la semaine suivant l'attribution du contrat. La quantité d'exercices sera déterminée par le chargé de projet en fonction des besoins déterminés lors du développement et de la mise en œuvre du SGI de TC, en consultant les régions de TC et en se coordonnant avec les autres ministères fédéraux;
 - élaborer et diriger de multiples exercices (en français et en anglais) qui seront exécutés dans le cadre du plan de formation annuel de TC, lequel comprend les cours sur le système de commandement des interventions (SCI) de la série I et le centre des opérations d'urgence (COU). Les cours doivent être donnés conformément au plan de formation de TC. **Ces exercices prendront la forme de sessions en personne ou virtuelles d'une ou deux journées axées sur la discussion.** En outre, la conception et le développement des exercices doivent tenir compte des besoins et des réalités modaux, multimodaux et régionaux liés à la gestion des urgences. La stratégie d'exercice du SGI comprend l'administration centrale et les régions de TC et évoluera progressivement vers les types de scénarios suivants :
 - unimodal,
 - multimodal,
 - régions multiples;
 - se tenir au courant des autres exercices ministériels et interministériels auxquels TC pourrait participer. Parmi les exemples d'exercices passés entrant dans cette catégorie, citons l'Opération Nanook et l'exercice Pacific Quake;
 - travailler en étroite collaboration avec les experts en la matière de TC pour s'assurer que le soutien adéquat est en place lors de chaque exercice;
 - mener toutes les activités de préparation, d'exécution et de bilan de l'exercice, y compris :
 - établir le concept ou le plan,
 - établir les objectifs de l'exercice en consultant le chargé de projet,
 - mener les rencontres de l'équipe responsable de la conception et de l'élaboration des exercices,
 - élaborer tout le matériel d'exercice, y compris les scénarios, les manuels des participants, les manuels des contrôleurs/simulateurs, les manuels des évaluateurs, la

Liste des principaux événements (LPE), etc. pour tous les exercices, dans les deux langues officielles,

- contrôler l'exercice,
- procéder à la simulation de l'exercice,
- évaluer les exercices,
- rédiger les rapports postérieurs aux exercices;
- assurer la liaison avec d'autres ministères et les principaux partenaires d'intervention (y compris les partenaires officiels de TC à SCI Canada et d'autres ministères fédéraux) pour permettre et faciliter leur mobilisation et leur participation;
- fournir aux participants à l'exercice une évaluation normalisée de l'exercice (élaborée en consultation avec TC) et renvoyer les évaluations remplies ainsi qu'une liste de commentaires regroupés au chargé de projet;
- noter et signaler au chargé de projet, dans les cinq jours suivant l'exécution de chaque exercice, toute question ou préoccupation digne d'intérêt qui est soulevée pendant l'exercice en ce qui concerne l'utilisation du SGI par TC;
- dresser une liste complète des participants aux exercices pour chaque séance (y compris les participants qui ne font pas partie de TC) et la communiquer au chargé de projet;
- prévoir tous les frais de déplacement et d'hébergement des animateurs de l'entrepreneur pour chaque séance d'exercices, selon les besoins;
- si les restrictions en vigueur l'exigent, les exercices devront être exécutés dans un environnement virtuel et potentiellement distribué (tous les participants ne se trouvant pas dans le même lieu géographique).

4. Portée

- Le travail devra respecter le Code de valeurs et d'éthique du secteur public <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=25049>.
- Un certain nombre d'exercices de TC incluront d'autres ministères et comprendront les partenaires officiels de TC à SCI Canada.
- Les exercices doivent être effectués en français et en anglais et, par conséquent, tous les produits, ainsi que tout le matériel et le soutien de formation et d'apprentissage associés doivent être en français et en anglais.
- L'entrepreneur, en consultation avec le chargé de projet, s'il y a lieu, devra déterminer, fournir ou établir l'environnement d'exercice virtuel et distribué pour chaque exercice virtuel et, s'il y a lieu, distribué.
- TC sera responsable de la logistique et de la coordination de ce qui suit :
 - réserver des salles équipées de façon appropriée;
 - envoyer des invitations à la formation et générer des listes de participants pour chaque séance d'exercices;
 - demander la confirmation de la réussite du niveau de formation ou d'expérience requis pour participer à la séance d'exercices;
 - coordonner les déplacements des membres du personnel de TC ou de tout autre participant qui doit assister à la formation. Le chargé de projet désignera un coordonnateur des déplacements.

- Des places pour assister à la formation peuvent, à la seule discrétion de TC, être mises à la disposition d'autres ministères et de représentants interorganismes.
- Chaque animation d'exercice sera conforme aux exigences linguistiques décrites dans le présent document.
- Le chargé de projet déterminera quand et où un exercice est requis, en fonction du nombre de participants.
- Le chargé de projet peut à tout moment désigner une ou plusieurs personnes pour devenir animateurs de l'exercice. Les deux parties évalueront les qualifications de la personne et détermineront si elle est compétente. Après être arrivé à un accord, l'entrepreneur fournira alors un procédé de « formation de l'animateur de l'exercice » pour chaque personne demandée par le chargé de projet ou son représentant.

5. Horaire et emplacements des exercices

Tous les produits livrables autres que l'exécution des exercices seront soumis au chargé de projet ou à ses représentants par courriel dans une version récente du logiciel MS Office, à l'exception des certificats d'étudiant imprimables, qui seront livrés par courriel en format PDF (Portable Document Format). Les produits livrables comprennent :

1. Le plan de travail;
2. Le concept de l'exercice et tout le matériel utilisé pour et pendant l'exécution de l'exercice;
3. Les changements apportés au matériel de formation;
4. Les rapports sur les questions ou préoccupations notables;
5. La liste des participants aux exercices;
6. Toute constatation relative à la qualité.

L'exécution des exercices sera ajustée comme convenu lors de la réunion initiale de planification et de coordination en fonction des besoins prévus.

La date de début prévue est le 1^{er} mai 2021 et tous les exercices devraient être animés au plus tard le 28 février 2023. L'entrepreneur doit animer les séances d'exercices suivantes :

Tableau 1 : Séances d'exercices

Type d'exercice	Nombre estimé de séances (AF 2021-2022)	Échéances	Langue	Niveau d'effort prévu (y compris pour la formation, la préparation et le suivi, mais excluant la conception)
Atelier d'une journée (région unique, mode unique)	10 à 20	<ul style="list-style-type: none"> • Les exécutions d'exercices dans tout le Canada effectuées en personne ou virtuellement sont étalées sur la première année de la période contractuelle (AF 2021-2022). 	Anglais	30 à 60 jours

Atelier d'une journée (région unique, mode unique)	2 à 4	<ul style="list-style-type: none"> Les exécutions d'exercices à Québec ou à Ottawa effectuées en personne ou virtuellement sont étalées sur la première année de la période contractuelle (AF 2021-2022). 	Français	6 à 12 jours
Nombre de séances AF 2021-2022 12 à 24			Nombre de jours	36 à 72 jours
Type d'exercice	Nombre estimé de séances AF 2022-2023	Échéances	Langue	Niveau d'effort prévu (y compris pour la formation, la préparation et le suivi, mais excluant la conception)
Sur table, deux jours (région unique, multimodal)	5	<ul style="list-style-type: none"> Les exécutions d'exercices dans tout le Canada effectuées en personne ou virtuellement sont étalées sur la deuxième année de la période contractuelle (AF 2022-2023). 	Anglais	20 jours
Sur table, deux jours (région unique, multimodal)	1 à 2	<ul style="list-style-type: none"> Les exécutions d'exercices à Québec ou à Ottawa effectuées en personne ou virtuellement sont étalées sur la deuxième année de la période contractuelle (AF 2022-2023). 	Français	4 à 8 jours
Nombre de séances AF 2022-2023 6 à 7			Nombre de jours	24 à 28 jours
Pour chacune des deux périodes d'option (période d'option 1, AF 2023-2024 et période d'option 2, AF 2024-2025)				
Type d'exercice	Nombre estimé de séances	Échéances	Langue	Niveau d'effort prévu (y compris pour la formation, la préparation et le suivi)
Sur table, deux jours (région unique, multimodal)	5	<ul style="list-style-type: none"> Les exécutions d'exercices dans tout le Canada effectuées en personne ou virtuellement sont étalées sur la deuxième année de la période contractuelle (AF 2022-2023). 	Anglais	20 jours
Sur table, deux jours (région unique, multimodal)	1 à 2	<ul style="list-style-type: none"> Les exécutions d'exercices à Québec ou à Ottawa effectuées en personne ou virtuellement sont étalées sur la deuxième année de la période contractuelle (AF 2022-2023). 	Français	4 à 8 jours
Nombre de séances Pour l'AF 2023-2024 et l'AF 2024-2025, respectivement 6 à 7			Nombre de jours	24 à 28 jours

Le niveau d'effort précisé n'est qu'une estimation faite de bonne foi, et il ne s'agit nullement d'un engagement de la part du gouvernement du Canada.

Les exercices en personne ne seront exécutés qu'aux emplacements suivants :

- Région de la capitale nationale : Ottawa
- Région de l'Ontario : Toronto, Mississauga ou Sarnia
- Région de l'Atlantique : Halifax/Dartmouth ou Moncton
- Région du Pacifique : Vancouver
- Région des Prairies et du Nord : Edmonton ou Winnipeg
- Région du Québec : Dorval ou Québec

Tableau 2 : Exercices prévus par région

Exercices axés sur la discussion (AF 2021-2022)				
Région/public régional (virtuel)	Minimum		Maximum	
	Anglais	Français	Anglais	Français
Région de la capitale nationale (Ottawa)	10 ateliers d'une journée pour mode unique (2 ateliers par région autre que le Québec)	2 ateliers d'une journée pour mode unique (2 ateliers de deux jours dans la région du Québec)	20 ateliers d'une journée pour mode unique (4 ateliers par région autre que le Québec)	4 ateliers d'une journée pour mode unique (deux dans la région du Québec et possiblement deux dans la région de la capitale nationale)
Région de l'Ontario (Toronto, Mississauga et/ou Sarnia)				
Région de l'Atlantique (Halifax/Dartmouth et/ou Moncton)				
Région du Pacifique (Vancouver)				
Région des Prairies et du Nord (Edmonton et/ou Winnipeg)				
Région du Québec (en français) (Dorval et/ou Québec)				
Sous-total	10	2	20	4
Total	12		24	

Exercices axés sur la discussion (AF 2022-2023)				
Région/public régional (virtuel)	Minimum		Maximum	
	Anglais	Français	Anglais	Français
Région de la capitale nationale (Ottawa)	5 sur table de deux jours (1 sur table de deux jours par région autre que le Québec)	1 sur table de deux jours dans la région du Québec	5 sur table de deux jours (1 sur table de deux jours par région autre que le Québec)	2 sur table de deux jours (un dans la région du Québec et possiblement un dans la région de la capitale nationale)
Région de l'Ontario (Toronto, Mississauga et/ou Sarnia)				
Région de l'Atlantique (Halifax/Dartmouth et/ou Moncton)				
Région du Pacifique (Vancouver)				
Région des Prairies et du Nord (Edmonton et/ou Winnipeg)				
Région du Québec (en français) (Dorval et/ou Québec)				
Sous-total	5	1	5	2
Total	6		7	

Exercices axés sur la discussion (période d'option 1, AF 2023-2024)				
Région/public régional (virtuel)	Minimum		Maximum	
	Anglais	Français	Anglais	Français
Région de la capitale nationale (Ottawa)	1 sur table de deux jours par région autre que le Québec	1 sur table de deux jours dans la région du Québec	1 sur table de deux jours par région autre que le Québec	2 sur table de deux jours (un dans la région du Québec et possiblement un dans la région de la capitale nationale)
Région de l'Ontario (Toronto, Mississauga et/ou Sarnia)				
Région de l'Atlantique (Halifax/Dartmouth et/ou Moncton)				
Région du Pacifique (Vancouver)				
Région des Prairies et du Nord (Edmonton et/ou Winnipeg)				
Région du Québec (en français) (Dorval et/ou Québec)				
Sous-total	5	1	5	2
Total	6		7	

Exercices axés sur la discussion (période d'option 2, AF 2024-2025)				
Région/public régional (virtuel)	Minimum		Maximum	
	Anglais	Français	Anglais	Français
Région de la capitale nationale (Ottawa)	5 sur table de deux jours (1 sur table de deux jours par région autre que le Québec)	1 sur table de deux jours dans la région du Québec	5 sur table de deux jours (1 sur table de deux jours par région autre que le Québec)	2 sur table de deux jours (un dans la région du Québec et possiblement un dans la région de la capitale nationale)
Région de l'Ontario (Toronto, Mississauga et/ou Sarnia)				
Région de l'Atlantique (Halifax/Dartmouth et/ou Moncton)				
Région du Pacifique (Vancouver)				
Région des Prairies et du Nord (Edmonton et/ou Winnipeg)				
Région du Québec (en français) (Dorval et/ou Québec)				
Sous-total	5	1	5	2
Total	6		7	

6. Annulation et report des séances d'exercices

6.1 Annulation

Les politiques suivantes s'appliquent en cas d'annulation des exercices par TC :

- a. S'il annule un exercice jusqu'à trente (30) jours civils avant la date à laquelle il était censé débiter, le Ministère n'aura aucuns frais à payer;

- b. S'il annule un exercice de vingt-neuf (29) à quinze (15) jours civils avant la date à laquelle il était censé débiter, le Ministère remboursera à l'entrepreneur 30 % du prix unitaire de l'exercice;
- c. S'il annule un exercice de quatorze (14) à six (6) jours civils avant la date à laquelle il était censé débiter, le Ministère remboursera à l'entrepreneur 50 % du prix unitaire de l'exercice;
- d. S'il annule un exercice cinq (5) jours civils ou moins avant la date à laquelle il était censé débiter, le Ministère remboursera à l'entrepreneur la totalité du prix unitaire de l'exercice.

6.2 Report

Les politiques suivantes s'appliqueront en ce qui concerne les changements d'horaire des exercices par le Ministère qui nécessitent des changements à l'un ou l'autre des éléments suivants :

- le lieu des exercices;
 - la langue des exercices;
 - la date des exercices.
- a. S'il reprogramme un exercice jusqu'à quinze (15) jours civils avant la date à laquelle il était censé débiter, le Ministère n'aura aucuns frais à payer.
 - b. S'il reprogramme un exercice de quatorze (14) à six (6) jours civils avant la date à laquelle il était censé débiter, le Ministère remboursera à l'entrepreneur 15 % du prix unitaire de l'exercice.
 - c. S'il reprogramme un exercice cinq (5) jours civils ou moins avant la date à laquelle il était censé débiter, le Ministère remboursera à l'entrepreneur 25 % du prix unitaire de l'exercice.

7. Déplacement et subsistance

Les frais de déplacement et de subsistance des membres du personnel de l'entrepreneur sont inclus dans le prix ferme de l'exécution des exercices, et aucun paiement supplémentaire ne sera effectué pour couvrir les frais de déplacement et de subsistance.

8. Acceptation

L'entrepreneur doit surveiller la qualité des séances d'exercices offertes par ses instructeurs et documenter les résultats. Des copies de la documentation, détaillant les constatations et les mesures correctives prises au besoin, doivent être envoyées au chargé de projet. Ce dernier peut examiner ces documents et exiger que d'autres mesures soient prises s'il constate des lacunes dans l'exécution de l'exercice donné.

Tous les produits livrables et les services fournis en vertu du présent contrat sont assujettis à une inspection par le chargé du projet. Ce dernier aura le droit de rejeter tout produit ou service jugé non satisfaisant ou d'en exiger la rectification ou le remplacement avant d'en autoriser le paiement.

Pour s'assurer de la qualité de toute l'instruction, le chargé de projet peut, en tout temps :

- faire surveiller un exercice par un représentant à tout moment;
- faire un suivi auprès des stagiaires inscrits sur une liste d'exercice et leur poser des questions sur la façon dont l'entrepreneur a donné l'exercice;
- examiner les formulaires d'évaluation d'exercice que les stagiaires remplissent;
- exiger que l'entrepreneur prenne des mesures correctives si l'exécution de l'exercice ne répond pas aux exigences du contrat.

9. Contraintes

Pour la période initiale du contrat, il est prévu que tous les exercices auront été donnés d'ici le 28 février 2023 et que tous les autres produits livrables, tels que les rapports d'exercice, et toutes les autres factures devront être reçus par TC d'ici le 12 mars 2023.

10. Cote de sécurité

Le présent contrat ne comporte aucune exigence en matière de sécurité. Les membres du personnel et l'animateur de l'entrepreneur seront escortés à tout moment s'ils présentent un exercice sur place dans les installations de TC.

11. Exigences linguistiques

L'animation des exercices doit être fournie en anglais et en français. Il est prévu que chaque exercice nécessitera au moins deux animateurs.

L'entrepreneur doit fournir des animateurs capables de communiquer efficacement en anglais à la fois oralement et par écrit au niveau ou au-dessus du niveau de compétence professionnelle avancé indiqué ci-dessous pour les exercices dispensés en anglais. L'entrepreneur doit fournir des animateurs capables de communiquer efficacement en français tant oralement que par écrit au niveau ou au-dessus du niveau de compétence professionnelle avancé indiqué ci-dessous pour les exercices dispensés en français. TC se réserve le droit d'évaluer les capacités linguistiques orales et écrites des animateurs qui livrent les exercices au besoin.

Échelle d'évaluation – expression orale

Niveau	Compétence	Définition
4	Compétence professionnelle avancée	La personne s'exprime couramment et avec précision à tous les niveaux de langue normalement utilisés dans un cadre professionnel. L'utilisation de la langue et la capacité de fonctionnement sont excellentes. La personne peut adapter son discours en fonction de son interlocuteur ou de l'auditoire et mener une discussion approfondie sur des sujets abstraits ou non familiers. Elle parle couramment et de façon idiomatique sans erreurs grammaticales et en utilisant une terminologie précise. Elle comprend tous les styles et formes de discours et perçoit très bien les allusions sociales et culturelles. Elle peut cependant éprouver des difficultés avec certains dialectes et avec l'argot.

Échelle d'évaluation – lecture

Niveau	Compétence	Définition
4	Compétence professionnelle avancée	La personne peut lire couramment et avec exactitude tous les styles et toutes les formes de la langue sur tout sujet, notamment ceux qui sont pertinents dans un contexte professionnel. Elle comprend toutes les allusions sociolinguistiques et culturelles. Elle peut suivre des schémas de réflexion imprévisibles dans des textes rédactionnels, conjecturaux et littéraires de même que dans des documents se rapportant à son propre domaine, y compris les documents officiels et la correspondance. Elle reconnaît tout le vocabulaire propre à sa profession que connaît le lecteur instruit non professionnel dont la langue en question est la langue maternelle. La vitesse et la précision se rapprochent souvent de celles du lecteur très instruit dont la langue en question est la langue maternelle.

Échelle d'évaluation – expression écrite

Niveau	Compétence	Définition
4	Compétence professionnelle avancée	La personne peut rédiger avec précision et exactitude dans divers styles pertinents pour satisfaire à des besoins sociaux et professionnels. Les fautes de grammaire, de syntaxe, de ponctuation et de vocabulaire sont rares. La rédaction est toujours organisée et le style est clair; la personne se sert des charnières et des ressources du discours appropriées (ellipse, parallélisme, propositions subordonnées).

Le texte intégral du document de référence Évaluation linguistique – échelles/niveaux se trouve au: <https://www.govtilr.org/Skills/ILRscale1.htm>. (en anglais seulement).

12. ENDROIT

L'exécution d'exercice en personne sera donnée dans des installations fournies par TC dans la ville désignée pour chaque séance d'exercices. La préparation des exercices et du matériel didactique, des rapports et de toute autre activité nécessaire à l'exécution des obligations de l'entrepreneur en vertu du contrat aura lieu dans les installations de l'entrepreneur.

Si les restrictions en vigueur l'exigent, les exercices devront être exécutés dans un environnement virtuel et potentiellement distribué (tous les participants ne se trouvant pas dans le même lieu géographique).

ANNEXE « C » - CRITÈRES D'ÉVALUATION (Révisée le 24 mars 2021)

PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires sont évaluées selon la formule « réussite ou échec ». Si le soumissionnaire ne respecte pas un (1) des critères obligatoires qui suivent, sa proposition sera jugée irrecevable et non admissible et sera donc rejetée. Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que sa proposition réponde à TOUTES les exigences obligatoires mentionnées ci-après.

Le soumissionnaire doit inclure le tableau ci-dessous dans sa proposition et y indiquer que cette dernière respecte les critères obligatoires, en précisant les numéros des pages ou des sections de la proposition qui contiennent les renseignements permettant de vérifier que chaque critère est respecté.

Remarque sur la dernière colonne : *Indiquez dans cette colonne l'endroit où l'information justificative peut être trouvée dans la soumission.*

N°	Exigence obligatoire	Conforme (oui/non)	Section/page dans la proposition du soumissionnaire
O1	<p>Compréhension du besoin</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure de fournir les services nécessaires pour répondre à ce besoin, conformément à l'article 3 de l'Énoncé des travaux (EDT). La proposition doit comprendre un plan d'ensemble du projet démontrant que le soumissionnaire peut donner au moins 12 exercices en atelier axés sur la discussion pendant l'année financière 2021-2022, ainsi que 6 exercices sur table axés sur la discussion pendant l'année financière 2022-2023 dans les diverses régions en respectant les délais prévus, conformément à l'article 5 de l'EDT.</p>		
O2	<p>Capacité et expérience en matière de conception et d'exécution d'exercices de gestion des urgences (GU)</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité et un minimum de cinq ans d'expérience dans la conception et la réalisation de divers types d'exercices de gestion des urgences (comme indiqué dans la section 3 de l'EDT) pour les ministères, agences ou organisations du gouvernement fédéral, en anglais et en français.</p>		
O3	<p>Approbation d'instructeur qualifié de SCI Canada</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins un des membres de l'équipe de conception et d'exécution d'exercices proposé est qualifié par une autorité de SCI Canada compétente dans une province ou un territoire, ou par un organisme ou une autorité compétente de SCI Canada pour donner les cours I-300 et I-400 sur le SCI. Une copie de la lettre, de la certification ou d'une autre preuve émise par l'autorité appropriée doit être jointe à la proposition.</p>		

Critères techniques cotés par points

Les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et notées conformément au tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit inclure le tableau suivant dans sa proposition, en y indiquant son expérience et la façon dont la proposition répond à chaque critère coté, et fournir le nom de l'organisation ou des organisations ou du ministère fédéral pour lesquels le programme d'exercices ou les exercices ont été conçus, élaborés ou exécutés ainsi que les coordonnées de chaque organisation ou ministère ou organisme fédéral aux fins d'obtention d'une évaluation du service fourni par le soumissionnaire.

N°	Exigences cotées	Points	Nombre maximal de points	Section/page dans la proposition du soumissionnaire
C1	<p>Capacité et expérience en matière de conception de programmes d'exercices de GU – généralités</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer de l'expérience dans la conception et la réalisation de divers types d'exercices de gestion des urgences au cours des cinq dernières années.</p>	<p>Un (1) point sera attribué pour chaque exemple au cours des cinq (5) dernières années jusqu'à un maximum de cinq (5) points (voir la remarque ci-dessous).</p>	/5	
C2	<p>Capacité et expérience en matière d'exécution d'exercices de GU – langue</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la conception et la réalisation de divers types d'exercices de gestion des urgences en anglais et en français, au cours des cinq dernières années.</p>	<p>Un (1) point sera attribué pour chaque exemple au cours des cinq (5) dernières années jusqu'à un maximum de cinq (5) points (voir la remarque ci-dessous).</p>	/5	
C3	<p>Capacité et expérience en matière d'exécution d'exercices de GU – gouvernement du Canada</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans l'animation et l'exécution de divers types d'exercices de gestion des urgences, comme il est décrit dans la section 3 de l'EDT, pour le gouvernement du Canada, en anglais et en français, au cours des cinq dernières années.</p>	<p>Un (1) point sera attribué pour chaque exemple au cours des cinq (5) dernières années jusqu'à un maximum de cinq (5) points (voir la remarque ci-dessous).</p>	/5	

Remarque : Pour chaque projet ou exemple cité, le soumissionnaire doit indiquer les renseignements suivants :

- le nom de l'organisation cliente et ses coordonnées à jour;
- le type, les dates et la durée de l'exercice;
- une brève description de la portée du service fourni et le nombre de participants;

- la mesure dans laquelle les services ont été fournis conformément au calendrier, au budget et aux exigences du projet;
- les ressources et membres du personnel ayant participé au projet, ainsi que leur rôle.

Le client se réserve le droit de communiquer avec les références mentionnées pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis par le soumissionnaire.

Exigences cotées	Note technique maximale	Note technique minimale requise	Note du soumissionnaire	Note minimale atteinte
C1 – capacité et expérience en matière de conception de programmes d'exercices de GU – généralités	5	4		
C2 – capacité et expérience en matière d'exécution d'exercices GU – langue	5	2		
C3 – capacité et expérience en matière d'exécution d'exercices GU – gouvernement du Canada	5	2		
Total Note pour les exigences cotées	15	8		

Méthode de sélection

La sélection sera effectuée en fonction de la meilleure cote combinée pour le mérite technique et le prix proposé, selon les formules suivantes :

$$\text{NOTE TECHNIQUE} = \frac{\text{NOTE TECHNIQUE du soumissionnaire}}{\text{NOTE TECHNIQUE possible totale}} \times 70$$

$$\text{NOTE RELATIVE AU PRIX} = \frac{\text{COÛT ESTIMATIF TOTAL le plus bas (\$)}}{\text{COÛT ESTIMATIF TOTAL du soumissionnaire (\$)}} \times 30$$

CALCUL DE LA NOTE TOTALE DU SOUMISSIONNAIRE :

NOTE TECHNIQUE + NOTE RELATIVE AU PRIX = NOTE TOTALE du soumissionnaire